



Monsieur Luc Frieden
Dans sa qualité de Formateur du
gouvernement
csv@csv.lu; csv@chd.lu

Luxembourg, le 12 octobre 2023

Monsieur le Formateur,
Cher Monsieur Frieden

En tant que jeune association représentant les intérêts des associations de patients au Luxembourg, nous sollicitons votre bienveillance afin de vous soumettre nos réflexions et propositions en vue de leur utilisation comme base de discussion dans l'élaboration d'un futur programme gouvernemental qui devra comporter à nos yeux, des actions concrètes en faveur du patient partenaire au Luxembourg.

Le **Cercle des Associations de Patients « CAPAT »** a.s.b.l., créé en 2022, a pour mission principale à fédérer les associations de patients visant des pathologies spécifiques au Luxembourg pour :

- représenter les intérêts des associations de patients au Luxembourg ;
- sensibiliser aux défis communs ;
- informer et former les associations de patients ;
- participer au développement et à la mise ne pratique du modèle du patient-partenaire ;
- œuvrer en tant que porte-parole des associations de patients vis-à-vis des instances gouvernementales et tout autre organisme compétent ;
- contribuer activement au développement de projets nationaux dans l'intérêt du patient ;

L'association observe une stricte neutralité politique, idéologique et religieuse.



Par leurs activités, les associations de patients ont une excellente connaissance des besoins et problématiques des patients et peuvent ainsi contribuer utilement dans la conception ou adaptation des parcours de santé des patients, de même lors de la planification des services hospitaliers, de l'introduction de nouvelles prestations par la CNS ou encore au moment de l'évaluation de la qualité de soins prestés.

Il faut constater par ailleurs que dans la plupart des pays européens, l'apport des associations de patients contribue largement à la maturité du débat démocratique sur les systèmes de santé et de leur évolution.

Conformément au cadre légal de la loi du 24 juillet 2014 sur les droits et devoirs des patients, la participation des patients au niveau décisionnel de l'Etat, de la Sécurité sociale et des institutions de santé reste perfectible et nécessite de déployer plus de moyens.

De manière très concrète, nous proposons au nouveau gouvernement de **valoriser le rôle du patient au sein du système de Santé luxembourgeois en adaptant la composition des trois commissions suivantes de manière à y faire représenter le patient par le biais d'un représentant du CAPAT.**

- « **Commission permanente pour le secteur hospitalier** » (loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière, art. 22 (4))
- « **Commission consultative de l'assurance dépendance** » (Code de la sécurité sociale, art. 387)
- « **Commission permanente pour le secteur des personnes âgées** » (Loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées (chap. 13 art.102))

Ainsi nous sommes à votre disposition pour vous fournir de plus amples informations et aussi pour rencontrer les groupes de travail susceptibles de discuter du rôle du patient au sein du système de Santé luxembourgeois de leur apporter notre expérience.



Veillez agréer, Monsieur le Formateur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Lucienne Thommes
Secrétaire

Shirley Feider
Présidente

Annexe : liste des membres du CAPAT

Liste des Associations membres du CAPAT :

- ALAN-Maladies Rares Luxembourg
- Amicale des Patients de l'INCCI
- Association Luxembourg Alzheimer
- Association Luxembourgeoise du Diabète
- Association luxembourgeoise des Intolérants au Gluten
- Blëtz
- Europa Donna
- Fondation Autisme Luxembourg
- Fondation Cancer
- Fondation Kriibskrank Kanner
- Ligue luxembourgeoise de la sclérose en plaques
- Luxembourg Allergy Network
- Parkinson Luxembourg